

L'intervention du délégué aux prestations familiales auprès des familles



État des lieux

Sur les plans : budgétaire, administratif, familial et social



Évaluation de la situation

Sur le plan matériel :

- besoins essentiels
- évolution des ressources

Sur le plan éducatif :

- capacités / potentialités / limites
- système de fonctionnement familial



Élaboration d'un projet d'intervention global associant les membres de la famille dans le respect des libertés individuelles

Au niveau administratif :

- Aide à l'ouverture et au maintien des droits

Interventions sociales :

- Développement des compétences parentales
- Action éducative budgétaire personnalisée



AUTONOMIE DE LA FAMILLE